



Communiqué de presse

Mardi 6 novembre 2012

Choisissons-nous un avenir pour l'eau et les milieux aquatiques. Les citoyens ont la parole

De Novembre 2012 à Mai 2013, les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux clé de la gestion de l'eau dans leur bassin. Cette consultation, à l'occasion de la révision des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), contribuera à définir les grandes orientations de la politique de l'eau à partir de 2015. FNE se mobilise et invite chacun à s'exprimer sur la question.

La consultation, mode d'emploi

Du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013, les Agences de l'Eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée & Corse, Seine-Normandie) sollicitent par questionnaire l'avis des Français sur les questions importantes en matière de préservation, de reconquête et de gestion de l'eau sur votre bassin. Le but de la consultation n'est pas de recueillir des solutions techniques, mais d'identifier les questions importantes et d'échanger sur des enjeux de taille. Il s'agit de reconquérir et préserver le bon état de nos ressources en eau et de nos milieux aquatiques, de protéger et restaurer la biodiversité, de garantir une eau potable en quantité suffisante, de retrouver les équilibres écologiques, de cesser de polluer les ressources en eau et d'éliminer les substances dangereuses de l'eau, d'intégrer réellement la gestion de l'eau dans la politique d'aménagement et de développement.

La gestion de l'eau, l'affaire de tous !

L'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement - 66% des masses d'eau superficielles en bon état écologique d'ici à 2015 – est irréalisable sans des changements réels et profonds dans la gestion de l'eau : aujourd'hui, seulement 40 % des masses d'eau sont en bon état ... et il ne reste que 2 ans pour atteindre les 66% !

Pour Bernard Rousseau, pilote du réseau eau de FNE : *« nous, usagers domestiques, contribuons entre 80% et 90% au financement de la politique de l'eau par les redevances que nous versons aux agences de l'eau: une telle*

contribution appelle à un haut niveau d'exigence et à une participation active au débat. »

La consultation du public est une occasion pour tous les citoyens de se rassembler autour des enjeux de préservation de l'eau, de prendre conscience de la fragilité de cette ressource et de la responsabilité de chacun, l'occasion de se mobiliser pour préserver notre bien commun.

Les associations de protection de la nature : relais actifs de la consultation

L'édition 2005 a mis en exergue le rôle essentiel des **associations** pour relayer la consultation sur le territoire. Forts de ces expériences, les associations de tous les bassins se mobilisent pour porter le débat en organisant des actions de sensibilisation pendant la consultation: Réunions-débats, théâtre forum, jury citoyen, ateliers thématiques ...

N'hésitez pas à participer aux rencontres organisées par les Agences de l'Eau, les collectivités et les associations ainsi qu'à consulter les outils d'information à votre disposition!

Les questionnaires sont disponibles en ligne sur [les sites internet de chaque agence](#) et en version papier dans les préfectures, et au siège des agences de l'eau.

En savoir plus sur la page FNE sur la consultation :
<http://eau.fne.asso.fr/fr/consultation/>